



L'ESPRIT DU SUD

## MAIRIE DE GRUISSAN

### ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2019-668

Du 20 juin 2019

Réf. : Service Police Municipale/AHC

#### Arrêté municipal de circulation Travaux rue Duquesne

Le Maire de la Commune de GRUISSAN,

Vu, le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants et L2213-1;

Vu, l'article L511-1 du code de sécurité intérieure ;

Vu, le code de la route, notamment ses articles R110-1, R110-2, R411-7, R411-8 et R411-25,

Vu, l'article R610.5 du nouveau code pénal relatif à la violation des décrets et arrêtés de police ;

Vu, les arrêtés interministériels modifiés du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et notamment son article 9 relatif aux panneaux et dispositifs de signalisation temporaire;

CONSIDERANT la demande de Monsieur AZAIS Aimé domicilié 40 rue Duquesne, en date du 20 juin 2019.

CONSIDERANT qu'en raison de travaux au n°40 rue Duquesne à GRUISSAN, il y a lieu de régler la circulation rue Duquesne, le lundi 01 et mardi 02 juillet 2019 de 08h00 à 18h00.

### ARRÊTE

**ARTICLE I** : La circulation sera interdite rue Duquesne, le lundi 01 et mardi 02 juillet 2019 de 08h00 à 18h00.

**ARTICLE II** : La signalisation réglementaire sera mise en place, afin de permettre l'application du présent arrêté, par le demandeur.

**ARTICLE III** : La mise en fourrière des véhicules pourra être effectuée afin de permettre l'application des dispositions prévues par le présent arrêté.

**ARTICLE IV** : « La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adresse au Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pitot Montpellier , ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**ARTICLE V:** Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, la Gendarmerie et tout agent habilité de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Affiché en mairie

- Notifié au demandeur

Fait à Gruissan, le 20 juin 2019

Par délégation

Maire Adjoint à la Sécurité

Louis LABATUT



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le.....

Publication le..... 24 JUIN 2019

Notification le.....

24 JUIN 2019

Pour le Maire, et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Joan-Manuel BACO

Affichage du..... 24 JUIN 2019 ..... Au..... 03 JUIN 2019.....

